MÉSANGER, le 18/01/2024

ARRETE 2024-NP 12
ARRETE DE CIRCULATION
Commune de MÉSANGER

Le Maire de MÉSANGER,

Vu *le code de la voirie routière;*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;*
Vu *l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;*
Vu *la demande de l'entreprise SERPE en date du 16 janvier 2024 concernant des travaux d'élagage entrepris prochainement sur le territoire de la Commune de MÉSANGER,*

Considérant *qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,*

ARRETE

Article 1ER : Du 22/01 au 22/04/2024, l'entreprise SERPE, dont le siège social est situé 10 rue Johannes Gutenberg 44340 BOUGUENAIS est autorisée à procéder à des travaux d'élagage de la végétation pour le réseau fibre sur le territoire de la Commune de MÉSANGER, hors et en agglomération.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée manuellement ou par la mise en place de feux tricolores, selon les besoins de l'entreprise, avec interdiction de stationner sur l'emprise du chantier.

Article 3 : la fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le demandeur.

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: le présent arrêté sera publié sur le site de la mairie de MÉSANGER et placardé aux extrémités du chantier.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Brigade de Gendarmerie d'ANCENIS ;
- L'entreprise «SERPE» ;
-Délégation de l'Aménagement du Pays d'ANCENIS

Article 7 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait ce jour à MÉSANGER,
L'Adjoint à la voirie,
Philippe JAHAN

MAIRIE DE MÉSANGER (Loire-Atlantique)